

**François Asselineau**  
Président et Fondateur  
de l'Union Populaire Républicaine

Monsieur Olivier Schrameck  
Conseiller d'État  
Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

Paris, le 2 mars 2015

**Objets :**

- *I – Bilan du traitement de l'Union Populaire Républicaine (UPR) par les médias audiovisuels nationaux à l'occasion des élections européennes du 25 mai 2014*
- *II – Propositions pour renforcer l'application du principe d'équité lors des campagnes des élections départementales et régionales en 2015, auxquelles l'UPR sera présente*
- *III – Demande d'intervention du CSA pour remédier au non-respect du principe d'équité par les médias audiovisuels nationaux dans les émissions politiques, concernant l'UPR, depuis le 25 mai 2014*
- *IV – Demande d'audience*

Monsieur le Président,

Le non-respect persistant du principe d'équité par les médias audiovisuels nationaux à l'égard de l'UPR, pendant la campagne pour les élections européennes il y a huit mois comme depuis lors, m'amène à vous transmettre le dossier ci-après, que je crois accablant, à solliciter en urgence une nouvelle intervention du CSA, et à vous demander officiellement audience, au nom des plus de 7 200 adhérents du mouvement politique en plus forte croissance de France.

<p><b>I – BILAN DU TRAITEMENT DE L'UPR PAR LES MÉDIAS AUDIOVISUELS NATIONAUX À L'OCCASION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 25 MAI 2014</b></p>
--

Dans votre réponse du 19 mai 2014 au courrier du 22 avril 2014 que je vous avais adressé, vous m'aviez assuré de la volonté du CSA de faire respecter le principe d'équité concernant l'UPR.

Vous aviez alors observé que l'UPR n'avait bénéficié, sur les médias nationaux que de 1 minute et 30 secondes depuis le début des relevés, le 14 avril 2014. Le temps de parole extrêmement faible alloué à l'UPR entre le 14 avril et le 16 mai 2014 par les médias audiovisuels – alors que le scrutin se tenait le 25 mai 2014 – a amené le CSA à réagir de façon publique et vigoureuse.

Cette réaction, dont je vous remercie vivement, était indispensable. Entre le 14 avril et le 16 mai 2014 – période cruciale pendant laquelle une large part de l'opinion détermine son vote, et qui couvre les cinq sixièmes de la campagne surveillée par le CSA – l'UPR a en effet subi des injustices, de la part des médias audiovisuels nationaux, qui apparaissent particulièrement scandaleuses au regard des résultats finaux, désormais connus :

➤ **(1) Injustices par rapport à des listes ayant obtenu plus de suffrages que l'UPR au scrutin final**

Sur la période allant du 14 avril au 16 mai 2014, le PS/PRG a bénéficié de 844 fois le temps de parole de l'UPR. Au vu des résultats, pour une voix obtenue le 25 mai, le PS/PRG a reçu, sur cette période, 25 fois le temps de parole de l'UPR ;

L'UMP a bénéficié de 839 fois le temps de parole de l'UPR. Pour une voix obtenue le 25 mai, l'UMP a reçu, sur cette période, 16 fois le temps de parole de l'UPR ;

Le FN a bénéficié de 452 fois le temps de parole de l'UPR. Pour une voix obtenue le 25 mai, le FN a reçu, sur cette période, 7,4 fois le temps de parole de l'UPR ;

DLR a bénéficié de 90 fois le temps de parole de l'UPR. Pour une voix obtenue le 25 mai, DLR a reçu, sur cette période, 10 fois le temps de parole de l'UPR.

Force vie a bénéficié de 55 fois le temps de parole de l'UPR. Pour une voix obtenue le 25 mai, Force vie a reçu, sur cette période, 28 fois le temps de parole de l'UPR.

➤ **(2) Injustices par rapport à des listes ayant obtenu moins de suffrages que l'UPR au scrutin final.**

Les listes du Nouveau parti anticapitaliste (NPA), du Parti pirate, du Parti fédéraliste européen, Féministes pour une autre Europe, Espéranto langue commune équitable pour l'Europe, Europe décroissance, Pour une France royale au cœur de l'Europe ont obtenu moins, voire beaucoup moins, de suffrages que l'UPR au scrutin final alors qu'elles ont, chacune, bénéficié d'une médiatisation largement supérieure à celle de l'UPR entre le 14 avril et le 16 mai 2014.

Le cas du NPA est très significatif puisque ce parti a bénéficié de 47 fois plus de temps de parole que l'UPR sur cette période. Il a recueilli au final 0,39% des suffrages contre 0,41% pour l'UPR. M. Philippe Poutou, par exemple, a été invité dans l'émission de France 2 très regardée « *Mots croisés* » du 12 mai 2014 consacrée aux européennes, alors que la participation de l'UPR à cette émission a été sèchement refusée.

➤ **(3) Injustices par rapport à des partis créés bien plus récemment que l'UPR et qui se présentaient, comme l'UPR, pour la 1<sup>ère</sup> fois à un scrutin national**

Les partis « *Nous citoyens* » et « *Nouvelle donne* », créés à l'automne 2013 – contre mars 2007 pour l'UPR –, ont bénéficié d'une exceptionnelle couverture médiatique, correspondant respectivement à 50 fois et 70 fois celle de l'UPR, entre le 14 avril et le 16 mai 2014. Le Président fondateur de « *Nous citoyens* », Denis Payre a, par exemple, bénéficié d'un sujet dans le journal télévisé de 20 H de France 2, a été invité à l'émission de France 2 très regardée « *les 4 vérités* » ou bien encore a été invité à la matinale de Jean-Michel Apathie sur RTL. Jamais l'UPR n'a eu accès à ces émissions de très grande audience, malgré ses demandes nombreuses.

Pourtant, « *Nous citoyens* » et « *Nouvelle donne* » terminent cette élection avec seulement, respectivement, 3,4 fois et 7,1 fois plus de suffrages que l'UPR.

-----

Sans l'intervention du CSA avant la dernière semaine de campagne, les injustices flagrantes listées ci-dessus se seraient encore probablement aggravées, puisque tous les médias contactés par l'UPR refusaient catégoriquement de lui donner la parole. Cela étant, l'UPR a dû encore endurer trois types d'injustices la dernière semaine, liées aux conditions de ses passages dans les médias.

➤ **Injustice dans le choix du format audiovisuel**

Les invitations consenties *in extremis* à l'UPR la dernière semaine de campagne – presque toujours à sa demande – ont principalement consisté en quelques interventions d'une quarantaine de secondes diffusées de façon émiétée. Naturellement, l'effet d'un passage aussi bref que 40 secondes auprès d'auditeurs qui découvrent l'UPR est voisin de zéro. Le fait d'ailleurs, pour l'UPR, de n'avoir été – un peu – médiatisée qu'en toute fin de campagne a empêché qu'une véritable dynamique électorale ne s'enclenche.

➤ **Injustice dans le nombre d'auditeurs**

Le décompte des temps de parole du CSA ne prend curieusement pas en compte l'audimat des émissions dans lesquelles les responsables politiques s'expriment. Or, les passages accordés à l'UPR se situaient, pour l'essentiel, sur des tranches horaires et des émissions de faible, voire de très faible audience.

➤ **Injustice dans la discrimination qui est faite par les médias audiovisuels entre listes « sérieuses » et « non sérieuses », de manière à discréditer d'office les deuxièmes aux yeux du public**

L'UPR a été présentée dans la plupart de ses passages, au milieu de listes aux propositions farfelues ou catégorielles, comme si les médias avaient obéi à une « corvée démocratique » dont ils devaient s'acquitter tant bien que mal.

Ainsi, jamais l'UPR n'a été conviée à débattre avec l'UMP, le PS, le FN, DLR, le NPA, le FdG, EELV, l'UDI/MODEM, « Force vie », « Nouvelle donne », « Nous citoyens » dans des médias audiovisuels nationaux.

Cette discrimination est un véritable déni de démocratie dans la mesure où aucun mouvement politique n'a pu présenter aux Français, à des heures de très grande écoute, une option consistant à proposer la sortie unilatérale de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN. Même si cela ne concerne pas directement le CSA, l'UPR n'a, de plus, fait l'objet de pratiquement aucune couverture médiatique par la presse écrite nationale et n'a jamais été mentionnée dans un sondage, ce qui, là encore, l'a reléguée au rang des candidatures marginales.

-----

Il est d'autant plus anormal que l'UPR ne soit pas admise à s'exprimer normalement dans les médias nationaux que :

- Les propositions de l'UPR sont très favorablement reçues dès lors qu'elles sont un minimum relayées. En effet, l'UPR a obtenu 1,0% des suffrages sur la circonscription outre-mer, soit plus du double de son score national, parce que les médias audiovisuels d'outre-mer se sont montrés davantage soucieux du principe d'équité que leurs homologues de métropole. Ce score de 1,0% constitue un tour de force pour un parti politique qui se présentait pour la première fois à des élections nationales, et dont les moyens financiers sont extrêmement limités ;

- Le programme de l'UPR est unique sur toute la scène politique française, comme je vous l'expliquais déjà dans mon courrier du 22 avril 2014. Il est donc essentiel que cette position puisse être connue de nos concitoyens, au nom même de l'article 4 de la Constitution qui dispose que « *la loi garantit les expressions pluralistes des opinions* ».

Si seuls sont admis à s'exprimer dans les médias audiovisuels les partis européistes ou alter-européistes – comme le FN ou DLR qui ne proposent jamais la sortie de l'Union européenne, ni même de l'euro de façon unilatérale, c'est-à-dire de la seule façon possible, grâce à l'article 50 du Traité sur l'Union européenne – alors comment s'étonner de la nécrose du débat politique et de la démocratie dans notre pays ?

**II – PROPOSITIONS DESTINÉES À RENFORCER L'APPLICATION DU PRINCIPLE D'ÉQUITÉ LORS DES PROCHAINES CAMPAGNES POUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES, AUXQUELLES L'UPR SERA PRÉSENTE**

Vous m'aviez indiqué, dans votre courrier du 19 mai 2014, qu'« *en fonction de chaque échéance électorale* » sont émises « *des recommandations spécifiques précisant les modalités du relevé et de la transmission au Conseil des temps d'intervention des candidats et de leurs soutiens par les éditeurs, ainsi que de leur publication* ».

Les élections européennes telles qu'elles se sont déroulées m'incitent à penser que l'application du principe d'équité pourrait encore être renforcée. Pour les élections départementales et régionales de cette année, auxquelles l'UPR prendra part, j'invite le CSA à considérer la possibilité :

- **D'émettre une alerte au plus tôt dans la campagne s'il constate des déséquilibres.** Il me semble essentiel que le principe d'équité soit respecté de façon continue, c'est-à-dire tout au long de la campagne. Les « *ratrapages* » la dernière semaine de campagne ont un impact très limité parce qu'ils interviennent après la « *crystallisation* » de l'essentiel de l'électorat et ne laissent guère le temps au public de s'informer sur des propositions entièrement nouvelles comme celles de l'UPR ;
- **De comprendre, dans les relevés du CSA, non seulement les temps de parole des candidats et de leurs soutiens mais également tous les commentaires** de journalistes, chroniqueurs, spécialistes, tous les débats entre journalistes et annonces diverses relatifs à la campagne des candidats ;
- **De tenir compte, dans les relevés, du nombre d'auditeurs ou de la tranche horaire de diffusion des passages médiatiques décomptés.** En effet, l'impact d'un passage médiatique est extrêmement variable selon qu'il se déroule à un moment de forte ou de faible audience ;
- **De demander à toutes les chaînes et toutes les radios d'accorder au moins un entretien à chaque parti, avec une durée minimale continue, par exemple de cinq minutes.** En effet, cinq minutes d'antenne d'affilée permettent de présenter un raisonnement et de répondre à des objections, et ont donc bien plus d'impact que cinq passages d'une minute chacun. Il m'a été impossible d'obtenir une interview aussi modeste pendant la campagne, notamment auprès des médias du service public.

**J'attire expressément votre attention sur le fait que les 76.907 citoyens français qui ont voté pour une liste UPR aux élections européennes contribuent au budget de la nation comme tous les autres Français. Ils ont donc le droit d'obtenir que le parti pour lequel ils votent puisse avoir accès aux médias du service public ;**

- **De demander une médiatisation plus importante pour les partis politiques capables de présenter des listes dans un nombre élevé de circonscriptions électorales.** L'UPR faisait partie de la douzaine de partis seuls capables de présenter des listes dans l'ensemble des huit circonscriptions interrégionales du scrutin européen, à la différence de Nous citoyens et du NPA par exemple. À ce titre, l'UPR aurait dû, à mon sens, bénéficier d'une exposition médiatique nationale plus importante ;
- **D'empêcher la distinction discriminatoire, faite par la plupart des médias, entre « grands » et « petits » partis,** en exigeant l'ouverture des émissions politiques les plus regardées à tous les partis en présence à l'élection concernée, quitte à demander l'organisation de plusieurs émissions.

**Je pense que ces propositions seront aisées à mettre en œuvre dans le cadre du scrutin régional prévu en décembre 2015, qui comptera probablement un nombre de listes inférieur à celui du scrutin européen de mai 2014.**

<b>III – DEMANDE D'INTERVENTION DU CSA POUR REMÉDIER AU NON-RESPECT DU PRINCIPE D'ÉQUITÉ PAR LES MÉDIAS AUDIOVISUELS NATIONAUX DANS LES ÉMISSIONS POLITIQUES, CONCERNANT L'UPR, DEPUIS LE 25 MAI 2014</b>
---

Alors que ses listes ont recueilli 0,41% des suffrages exprimés – 76.907 voix – au scrutin national des élections européennes du 25 mai 2014, l'UPR continue de bénéficier d'un temps de parole égal à 0% du total des émissions politiques.

Ce traitement apparaît comme d'autant plus injustifiable que des formations, moins représentatives que l'UPR sur le plan électoral, sont régulièrement invitées dans les émissions politiques des médias audiovisuels nationaux.

Le NPA a ainsi bénéficié, depuis le 25 mai dernier, d'une médiatisation largement supérieure à celle de l'UPR alors qu'il a réalisé un score inférieur au sien. Les représentants du NPA ont, en effet, bénéficié de 220 minutes de temps de parole, entre le scrutin et le 3 décembre 2014, dans des émissions politiques de premier plan.

Vous en trouverez ci-après le détail :

Date	Média	Émission	Invité	Durée	
				Min.	Sec.
3 décembre 2014	RMC	Matinale (JJ Bourdin)	M. Besancenot	20	50
14 novembre 2014	France 2	L'Invité des « 4 vérités » (R Sicard)	M. Besancenot	7	42
9 novembre 2014	BFM TV	Le Point / RMC / BFM Business	M. Besancenot	38	8
4 novembre 2014	BFM TV	Interview politique	M. Besancenot	8	23

30 octobre 2014	iTélé	Interview politique	M. Besancenot	5	28
30 octobre 2014	LCP	Ça vous regarde	M. Besancenot	12	10
20 octobre 2014	France 2	Mots croisés	M. Besancenot	16	7
13 octobre 2014	France 5	C à vous	M. Besancenot	28	16
27 septembre 2014	iTélé	Face à Face	M. Besancenot	7	1
11 septembre 2014	iTélé	Invité d'Olivier Galzi	M. Besancenot	7	35
9 septembre 2014	TV5Monde	L'Invité	M. Besancenot	8	19
7 septembre 2014	France 3	12-13 Dimanche	M. Besancenot	24	44
28 août 2014	France 2	L'Invité des « 4 vérités » (R Sicard)	M. Besancenot	7	11
1er août 2014	France 2	L'Invité des « 4 vérités » (R Sicard)	Mme Demarcq	6	33
20 juillet 2014	iTélé	Interview politique	Mme Demarcq	3	5
26 juin 2014	iTélé	Invité d'Olivier Galzi	M. Besancenot	7	52
23 juin 2014	iTélé	Interview Tirs croisés	M. Besancenot	11	20
<b>Total</b>				<b>220</b>	

L'UPR ayant obtenu plus de suffrages que le NPA aux dernières élections nationales, vous conviendrez qu'en vertu même du principe d'équité posé par le CSA, l'UPR aurait dû bénéficier, logiquement, d'au moins 220 minutes de temps de parole dans le même intervalle de temps dans des émissions politiques de grande diffusion. Au lieu de quoi, nous avons obtenu 0 minute, 0 seconde, malgré des demandes nombreuses.

Notez bien, d'ailleurs, que lorsqu'elle contacte les organisateurs des émissions mentionnées ci-dessus, l'UPR se voit systématiquement opposer des fins de non-recevoir, et cela sans la moindre justification.

J'insiste donc sur le fait que l'UPR n'est pas simplement victime d'un déséquilibre léger, ou passager concernant son temps de parole, comme d'autres formations s'en plaignent régulièrement. Non, **l'UPR fait bel et bien l'objet d'une censure implacable qui ne dit pas son nom. Les données chiffrées et objectives mentionnées ci-dessus, consultables et vérifiables par tous sur Internet, le démontrent de manière irréfutable.**

Cette censure s'accompagne, en outre, d'un déséquilibre grossier en faveur d'autres partis politiques qui cannibalisent l'espace médiatique, comme le FN qui fait l'objet d'une promotion grossièrement exagérée, hors normes, permanente, d'ailleurs soulignée avec étonnement par de nombreux observateurs et par le CSA lui-même voici quelques jours.

**Les organisateurs des émissions politiques s'arrogent ainsi le droit de sélectionner, à leur convenance, les partis que les Français ont le droit de connaître et, à l'inverse, ceux dont les Français doivent absolument ignorer l'existence. L'UPR, seul parti français proposant la sortie unilatérale de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN, est tout simplement interdit de l'ensemble des émissions politiques nationales.**

La seule invitation dont a bénéficié un représentant de l'UPR depuis les élections européennes sur un média national est mon interview le 20 septembre 2014 à l'émission « *On n'est pas couché* » présentée par Laurent Ruquier sur France 2. Je ne parviens pas à m'expliquer pourquoi toutes les émissions politiques des médias audiovisuels refusent de m'inviter alors que j'ai été convié à l'une des émissions de débat les plus regardées de France, et que ma prestation à l'antenne a été saluée par une audience élevée.

#### IV – DEMANDE D'AUDIENCE

Les règles que le CSA a pour mission de faire respecter sont piétinées d'une manière telle, à l'égard de l'UPR, que je souhaite pouvoir évoquer cette situation de vive voix avec vous-même, en compagnie d'une délégation de responsables de la formation que je préside.

Je souhaite également vous faire part de mon étonnement devant le parti pris des chaînes de télévision et, spécialement, des chaînes de service public, en faveur de la « *construction européenne* » dans leurs émissions. Vous aurez noté que France 4 a lancé la série au nom anglo-américain « *Anarchy* » (octobre 2014) dans laquelle la sortie de l'euro est envisagée de façon apocalyptique. Dans le même esprit, le documentaire de France 5 « *Bye bye l'euro* » (février 2015) ou celui de France 2 « *Le roman de l'euro* » (mai 2014) n'ont fait intervenir que des « *experts* » ou des responsables politiques favorables au principe de la « *construction européenne* ».

Je n'ai pas compté, en outre, les commentaires des présentateurs, journalistes, chroniqueurs favorables à la « *construction européenne* » alors que les études qui établissent un lien entre la situation socio-économique catastrophique et les traités européens, en particulier avec l'euro, sont systématiquement passées sous silence ou ridiculisées.

J'ajoute, s'agissant du service public, qu'il devrait d'autant plus observer une stricte neutralité politique sur la question européenne, au lieu d'en assurer la propagande, que 49% des Français ont voté contre la création de l'euro en 1992, et 55% contre la Constitution européenne en 2005, et que ce sont autant de contribuables qui le financent.

-----

Alors que la situation économique et sociale ne cesse de se dégrader et que le nombre d'abstentionnistes aux élections atteint des proportions de plus en plus inquiétantes, tous les observateurs insistent sur l'urgence qu'il y a à redonner aux Français confiance dans la politique et dans la neutralité du service public. Le rôle du CSA, à cet égard, est capital.

L'institution dont vous exercez la haute présidence doit prendre toutes les mesures appropriées pour faire appliquer le principe d'équité et pour permettre à l'UPR de bénéficier enfin, et au plus vite, du temps de parole qui lui revient de droit dans les émissions politiques des médias audiovisuels nationaux, pendant les campagnes électorales et en dehors. Car le silence médiatique imposé à l'UPR est une forme de violence politique digne des dictatures.

L'intervention du CSA aura également pour effet de libérer la parole des journalistes, dont beaucoup ne supportent plus – certains nous l'ont dit en confidence - de devoir, coûte que coûte, chanter les louanges de la prétendue « *construction européenne* » et, dans le même temps, promouvoir l'extrême-droite pour accoler une image sulfureuse à l'idée de souveraineté nationale. Cette grosse ficelle est désormais éventée.

Confiant dans votre ferme volonté de faire respecter le principe d'équité et de garantir l'expression du pluralisme dans les émissions politiques des médias audiovisuels conformément à la mission du CSA, je vous prie, Monsieur le Président, de croire en l'assurance de ma très haute considération.

François ASSELINEAU